

REPUBLIQUE FRANCAISE

SAINTE ANNE SUR GERVONDE (ISERE)

COMPTE RENDU DU 20 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 20 novembre à 20h00, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, en salle des fêtes communale, dans le respect des règles de distanciation, sous la présidence de Pascal COMPIGNE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Pouvoir 1

Présents : Pascal COMPIGNE, Quentin BERGER, David CABUS, Claire DEBOST, Alexandre COURAT, Chantal GINON- REY, Alain GODARD, Catherine GREGGIA, Marie-Line LEBEGUE, Sandrine MEYER -PADELE, Patrick RAJON, Hervé SAUTARD- BADIN, Michaël TERZIAN, Eric TEYSSANDIER.

Absent excusé : Jean-Philippe LE SAUX

Pouvoir : Jean-Philippe LE SAUX à Pascal COMPIGNE

Secrétaire de séance : Quentin BERGER

<p align="center">APPROBATION DU PROJET DE RENOVATION DE L'ECOLE ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT</p>
--

DELIBERATION 36-2020

Monsieur le Maire rappelle le projet de rénovation de l'école.

L'estimatif globale du projet est présenté et s'élève à 56 811.20 € HT soit 68 173.44 € TTC (Des devis ont été reçus pour la peinture, l'éclairage, porte-fenêtre, matériel numérique, mobilier, visiophone).

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès département, la plus élevée possible.

A L'UNANIMITE,

Les élus, sur exposé du Maire,

VALIDENT :

-Le projet de rénovation de l'école, selon l'estimatif du coût du projet présenté,

-La demande de subvention la plus élevée possible, auprès du département.

AUTORISENT Mr le Maire à engager toute démarche et à signer tout pièce se rapportant à ce projet et à la demande de subvention .

La validation des devis, sous réserve d'octroi de subvention, fera l'objet d'une délibération ultérieure.

**VALIDATION DU PROJET D'EXTENSION DE L'ECOLE COMMUNALE :
VALIDATION DE L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE ET DU DEVIS AMO**

DELIBERATION 37-2020

Mr Le Maire rappelle le projet d'EXTENSION de l'école envisagé.

Il rappelle les objectifs poursuivis : ' Assurer l'accueil des enfants dans des bâtiments qui répondent aux standards actuels en conservant l'atmosphère école rurale à dimension humaine. 'Plusieurs scénarii avaient été envisagés.

L'aménagement des locaux existants

L'extension et donc la construction d'un nouveau bâtiment de salle de classe et d'un autre bâtiment cantine/ garderie.

Avec des chiffrages différents.

L'extension nécessite un effort financier plus lourd mais résout des problèmes liés aux normes d'équipement.

Sur ce 2^e scenario, le chiffrage estimatif s'élève à 400 000 €. Il est rappelé le plan de financement du Département dans le cadre du plan école et une aide de l'Education Nationale.

Pour un projet aussi ambitieux et complexe, il parait souhaitable d'avoir recours à un AMO qui puisse accompagner la commune toute au long de l'avancement de ce projet, assurer la mission d'accompagnement et d'assistance à la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la faisabilité et de la consultation de maître d'œuvre.

Il présente un devis reçu pour un montant d'honoraires de 8 900 € HT /10 680 € TTC
De SARL WIZIOU- 53 rue Aimé Bouchayer -38 170 SEYSSINET PARISSET

Les élus, invités à se prononcer,

VALIDENT l'engagement du projet extension de l'école.

VALIDENT le choix d'un AMO

VALIDENT LE DEVIS de mission d'accompagnement et d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la faisabilité et de la consultation de maître d'œuvre. De 8 900 € HT/10 680 € TTC
AUTORISENT le Maire à signer le devis et tout pièce s'y rapportant.

- APPROBATION DU PROJET DE RENOVATION INTERIEURE DU
CLOCHER DE L'EGLISE
(ESCALIERS D'ACCES AU CLOCHER ET PLANCHER)**
- DEMANDE DE SUBVENTION REGIONALE POUR CE PROJET.**

DELIBERATION 38-2020

Monsieur le Maire expose que les escaliers d'accès au clocher et le plancher nécessitent d'être refaits, ce qui permettra de parer à la dangerosité de ceux-ci.

Pour cela il est proposé de demander une subvention auprès s de la région au titre de l'opération bonus relance 2020- 2021 : relance de l'économie locale via les dispositifs de soutien de la région aux collectivités territoriales.

Il conviendra donc également de recourir à l'artisanat locale, cette démarche s'inscrivant dans l'opération portée par la Région.

Des devis ont été demandés pour ce projet.

Offre reçue pour un montant de : 24 815.86 € HT / 29 779.03 € TTC

De l'entreprise AB2C -SAINTE ANNE SUR GERVONDE.

Les élus sont donc invités à se prononcer sur l'approbation du projet et également sur la demande de subvention régionale au titre de l'opération bonus relance 2020- 2021.

A L'UNANIMITE,

Les élus, sur exposé du Maire :

APPROUVENT le projet de réfection des escaliers d'accès au clocher et du plancher.

AUTORISENT Mr le Maire à solliciter une subvention régionale pour ce projet, à engager toute démarche et à signer tout pièce s'y rapportant.

La validation du devis, sous réserve d'octroi de subvention, fera l'objet d'une délibération ultérieure.

<p style="text-align: center;">PROJET : CHANGEMENT DE PORTES A LA SALLE DES FETES</p> <p style="text-align: center;">ET DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION TERRITORIALE</p>
--

DELIBERATION 39-2020

Monsieur le Maire fait part de projets de changement de 3 portes à la Salle Des fêtes
Un devis a été reçu pour un montant de 12 500 .00 € HT

Monsieur le Maire propose de valider ce projet et de solliciter une subvention au titre de la dotation territoriale du département, la plus élevée possible.

Les élus, A L'UNANIMITE,

APPROUVENT :

-Le projet de projets de changement de 3 portes à la Salle des fêtes selon l'estimatif du coût du projet présenté,

-La demande de subvention la plus élevée possible, au titre de la dotation territoriale du département.

AUTORISENT Mr le Maire à engager toute démarche et à signer tout pièce se rapportant à ce projet et à la demande de subvention au titre de la dotation territoriale.

La validation des devis, sous réserve d'octroi de subvention, fera l'objet d'une délibération ultérieure.

MODIFICATION DES COMMISSIONS INTERNES

DELIBERATION 40 - 2020

Monsieur le Maire propose de modifier les 9 commissions communales internes, comme suit :

BATIMENTS Responsable de commission : Alain GODARD
Claire DEBOST, Quentin BERGER, Patrick RAJON, Hervé SAUTARD BADIN

URBANISME Responsable de commission : David CABUS
Jean-Philippe LE SAUX, Eric TEYSSANDIER, Patrick RAJON

VOIRIE Responsable de commission Patrick RAJON
Hervé SAUTARD-BADIN, Jean-Philippe LE SAUX, Michaël TERZIAN

FINANCES Responsable de commission : Alexandre COURAT
Claire DEBOST, Alain GODARD, David CABUS

AFFAIRES SCOLAIRES PERI SCOLAIRES Responsable de commission : Marie-Line LEBEGUE
Eric TEYSSANDIER, Sandrine MEYER-PADELE

ANIMATIONS CULTURE /GESTION DE LA SALLE DES FETES

Responsable de commission : Quentin BERGER
Marie Line LEBEGUE, Claire DEBOST, David CABUS

ENVIRONNEMENT /FLEURISSEMENT Responsable de commission : Sandrine MEYER PADELE Alexandre
COURAT, Chantal GINON-REY, Quentin BERGER

INFORMATION /COMMUNICATION Responsable de commission : Catherine GREGGIA
Marie Line LEBEGUE, Eric TEYSANDIER, David CABUS.

COORDINATION DES ASSOCIATIONS Responsable de commission : Eric TEYSSANDIER
Marie line LEBEGUE, Quentin BERGER, Hervé SAUTARD-BADIN.

Il est rappelé que Le Maire est président de toutes les commissions internes.

APPROUVE A L'UNANIMITE

CONVENTION DE CONTROLE DES POTEAUX INCENDIE PAR BIEVRE ISERE COMMUNAUTE

DELIBERATION 41-2020

Monsieur le Maire expose que :

Dans un objectif de mutualisation, Bièvre Isère Communauté propose de réaliser le contrôle technique des points d'incendie sous forme de prestation de service, pour le compte des communes membres. Il est proposé que la commune établisse une nouvelle convention avec Bièvre Isère Communauté pour le contrôle des points d'eau incendie.

Les élus,

Sur exposé du Maire, ayant pris connaissance de la convention, A L'UNANIMITE

VALIDENT la convention de contrôle des poteaux incendie.
AUTORISENT Le Maire à signer la convention avec Bièvre Isère Communauté pour le contrôle des poteaux incendie ainsi que toute pièce s'y rapportant

CREATION DE 4 CONTRATS HORAIRES AU SERVICE PERI SCOLAIRE

DELIBERATION 42-2020

Monsieur le Maire expose le taux important de fréquentation des élèves au service péri scolaire (garderie et cantine) de l'école communale.

Le constat est que : pour un encadrement des élèves suffisant, il convient de procéder à de nouveaux recrutements et sous contrats horaires. (C'est-à-dire en fonction du nombre d'inscription à la cantine et en garderie).

Monsieur le Maire est chargé de recruter les agents affectés à ce poste.

Le conseil municipal, sur exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Vu la loi °84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique, notamment son article 3-1, le décret n°88 -145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifié, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Et, considérant que le bon fonctionnement des services péri scolaires implique le recrutement d'agents contractuels supplémentaires,

DECIDE A L'UNANIMITE :

D'adopter la proposition du Maire, qui est la création de 4 contrats horaires au service périscolaire, de modifier ainsi le tableau des emplois, et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal :

-Filière d'animation : 9 postes dont 2 titulaires et 7 contractuels

Le poste d'un agent technique étant en partie affecté au péri scolaire

-Filière technique : 2 postes (dont 1 agent affecté en partie au péri scolaire)

-Filière administrative : 1 poste

APPROUVE A L'UNANIMITE

STADE MUNICIPAL : APPROBATION DU PROJET LUMINAIRES ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

DELIBERATION 43 -2020

Monsieur le Maire rappelle le projet de changement des luminaires au stade municipal.

L'estimatif globale du projet est présenté et s'élève à 13 000 EUROS HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès

-Du DEPARTEMENT, au titre de la dotation territoriale, la plus élevée possible.

-De la FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL

-De JEUNESSE ET SPORT

A L'UNANIMITE, Les élus, sur exposé du Maire

VALIDENT :

-Le projet de changement des luminaires au stade, selon l'estimatif du coût du projet présenté,
AUTORISENT Mr le Maire

A demander une subvention la plus élevée possible, auprès :

Du département, de la Fédération Française de Football et de la Direction Régionale de
Jeunesse et Sport.

AUTORISENT Mr le Maire à engager toute démarche et à signer tout pièce se rapportant à
ce projet et aux demandes de subventions.

La validation des devis, sous réserve d'octroi de subventions, fera l'objet d'une délibération
ultérieure.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

COMMISSION FINANCES

Changement de logiciel comptabilité : dès 2021, acquisition du logiciel COSOLUCE

Téléphonie internet des changements de fournisseur sont programmés également dans un souci de
rapport qualité prix. D'atténuer certains coûts exorbitants

PLUi : quelques modifications sont demandées, un courrier est envoyé à Bièvre Isère.

COMMISSION COMMUNICATION

-BULLETIN MUNICIPAL

La commission a rencontré l'imprimeur le projet est bien avancé avec une distribution en fin d'année.
L'équipe est félicitée pour le respect du timing.

-PROCHAIN FLASH INFO

La commission est en attente des dernières directives gouvernementales- la distribution est fixée pour
le 2 décembre prochain.

MUTUALISATION /POLICE MUNICIPALE

La commune de SAINT JEAN DE BOURNAY proposerait une mutualisation de ce service.

COMITE DES FETES

Le comité des fêtes va assurer l'organisation de la vente des sapins de Noël : le 5 décembre, ce sera sur réservation.

FLEURISSEMENT EMBELISSEMENT

La pose des luminaires se déroulera le samedi 28 novembre.

Environnement : Des idées de formation pour Norbert BARBIER sont évoquées.

BATIMENTS

SOCOTEC : le contrôle électrique des bâtiments est terminé. Avec des résultats globalement satisfaisants.

STADE

Changement des luminaires (voir délibération 43-2020).

Demandes de subvention FFF +celle départementale, et auprès de jeunesse et sport .

VOIRIE

Survol des travaux en cours : curage lavoir haie du stade etc...

CCAS

Tests téléalarme assurés par Chantal GINON REY en collaboration avec Vienne AGGLO.

Il est proposé de remettre les colis aux seniors le 9 décembre 2020.

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

L'Election est reportée d'une semaine.

SIRRA

Une réunion s'est déroulée le 21 octobre avec le SIRRA et la chambre d'agriculture pour travailler sur les zones inondables repérées sur la commune.

PERI SCOLAIRE

3 nouvelles personnes ont été recrutées il faudra avoir recours à une 4^e candidat (voir délibération 42-2020)

FIN DE SEANCE-----